

tres; il ne risquaient plus de devenir des criminels par l'exercice de leurs métiers. Ils avaient leur place toute indiquée dans les rangs de la population du littoral; ils pratiquèrent l'économie et devinrent propriétaires de leurs barques de pêche. Ces pêcheurs constituent une classe vigoureuse et désirable de notre population; ils se sont mariés et, avec leurs familles, il ont formé de petits villages de pêcheurs tout le long de la côte. Ces pêcheurs constituent un excellent rempart pour l'empire sur notre front occidental. A un moment donné, certains pays que je m'abstiens de nommer voudra peut-être constituer un autre Mandchoukouo sur l'île de Vancouver. On retorquera peut-être que c'est impossible, mais nous avons cru aussi à l'impossibilité de la formation de ce nouvel état en Mandchourie. Au point de vue tant de l'empire que du Canada, il est donc très désirable d'avoir ces petits villages sur les bords des détroits et des baies. Ces pêcheurs robustes et courageux connaissent parfaitement les parages du littoral du Pacifique.

Une autre conséquence de l'inauguration de cette politique de la porte ouverte—ce n'est peut-être pas la plus désirable—fut l'augmentation du nombre des fabriques de conserves. Les gens se lancèrent dans les affaires et, bientôt, les jalousies et les rivalités surgirent entre les divers établissements. De plus, la nouvelle politique donna lieu à l'exploitation excessive des pêcheries. Cela coûte de \$20,000 à \$25,000 pour équiper convenablement un bateau à seine. Auparavant, deux fabriques qui étaient relativement proches l'une de l'autre se contentaient d'habitude d'utiliser une couple de seines. Cependant, dans le but de réaliser de plus forts bénéfices et de damer le pion au concurrent,—l'horreur impérisable aux yeux d'un fabricant de conserves, c'est de permettre que son voisin l'emporte sur lui par une moitié de nageoire,—certaines fabriques utilisèrent jusqu'à quatre seines. Alors, les concurrents y allèrent d'une de mieux et dans certains cas, m'a-t-on dit, l'on a utilisé jusqu'à quinze seines dans des parages où quatre auraient amplement suffi.

Le département, se rendant compte du danger que courait l'industrie par suite de son intervention, édicta un règlement: Au jugement des fonctionnaires du département, si l'on utilisait plus que le nombre de seines raisonnable, le nombre des journées de pêche allouées par semaine serait diminué.

Grâce au nouveau régime, il va de soi que l'exploitation des pêcheries est plus intense, mais aussi le poisson coûte bien plus cher; il faut que le fabricant débourse une plus forte somme pour obtenir la même quantité de pois-

son. Vous pouvez concevoir qu'il n'est guère profitable d'augmenter d'un tiers la capture si vous utilisez un outillage cinq fois plus considérable. Ces rivalités et ces jalousies entraînent aussi la mise en conserves de poissons plus maigres et de qualité douteuse. Au cours de toutes ces années, le seul but visé, semble-t-il, c'était d'augmenter le volume du rendement des fabriques de conserves sans tenir compte ni des frais ni de la qualité du poisson. Ce système comportait des frais énormes pour les navires de pêche et la perspective de la banqueroute pour les fabricants. Le résultat inévitable d'une pareille politique ne se fit pas attendre; les fabricants subirent de lourdes pertes. Les bailleurs de fonds et les banquiers se posèrent la question: A quelles causes faut-il attribuer ces pertes soudaines?

Pourquoi, fait-on ces grosses dépenses? A l'exemple des Israélites d'autrefois, qui, lorsqu'ils étaient acculés à une impasse dans le désert en punition de leurs péchés, criaient, au lieu de se repentir: Plût au Ciel que nous fussions restés auprès des marmites en Egypte, les fabricants de conserves n'étaient pas disposés à admettre leurs torts, car, c'est contraire à la nature humaine de le faire. Au lieu donc d'avouer qu'ils avaient eu tort, les fabricants retorquèrent: Cette situation est la conséquence de la politique malicieuse que Ballantyne a inaugurée; si nous pouvions revenir à l'ancien régime de la porte fermée et des droits exclusifs au bénéfice des fabricants, qui se partageaient le littoral par tranches de cinquante milles, tout irait pour le mieux comme dans le meilleur des mondes.

En conformité de ces vues que les bailleurs de fonds et les banquiers furent bien forcés d'accepter faute d'explications plus précises, l'on a tenté de revenir à l'ancien régime. Une tentative parfaitement légitime fut faite auprès du gouvernement fédéral afin de le décider à modifier sa politique. Les divers régimes qui se sont succédé à la direction des affaires depuis cette époque furent légitimement approchés, mais tous les efforts n'ont pas abouti. On a tenté après cela de faire intervenir le gouvernement provincial qui avait acquis des droits sur les conserveries et le poisson une fois qu'il a été capturé.

L'honorable M. Howe, qui était le ministre en charge, a essayé d'une façon très indirecte d'accorder aux fabricants les privilèges qu'ils réclamaient; cependant, la méthode qu'il proposait était absolument contraire au bon sens; après que l'assemblée législative eut examiné la mesure en comité général, les propres avocats des fabricants de conserves lui conseillèrent de la retirer; de fait, s'il avait tenté de faire adopter le projet de loi, cela n'aurait